

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en  
fonction  
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoint - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - Mme Carole CAVELTI - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers  
présents  
13 + 2 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Sophie TSCHIRHART à M. Olivier BAZILLE  
M. Robin HARTMANN à M. Aurélien MEROT

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

#### 4. Finances : Application de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 mai 2021 a approuvé l'application budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BRUEBACH le 23 juin 2026

La Secrétaire de séance,  
Priscille BAKAJ



Le Maire,  
Aurélien MEROT

